



NOMBRE DE MEMBRES

Séance du 26 mars 2024

afférents	qui ont pris
au Conseil Municipal	En exercice part à la Délibération
<b>11</b>	<b>10</b> <b>06</b>

L'an deux mille vingt-quatre et le **26 mars, à vingt heures trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune de Belcastel, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Marie-Noëlle DANTAN, Adjointe au Maire.

**Présents** : Monsieur ALQUIER Jean-Pierre, Monsieur Daniel BOURDY, Madame Marie-Noëlle DANTAN, Madame Fabienne LANDES, Madame Régine RIGAL, Madame Eliane PARIS.

**Absents excusés** : Monsieur Jean-Marie BONNEVIALE, représenté par Madame Eliane PARIS, Monsieur Vincent REYNIER, représenté par Mme Marie-Noëlle DANTAN, Madame Audrey VIGUIE-BOU représenté par Monsieur Jean-Louis BESSIERE (M. BESSIERE est absent au moment du vote).

*Date de la Convocation* : 14/03/2024

*Date d'affichage* : 14/03/2024

Madame **Fabienne LANDES** a été nommée secrétaire de séance.

<b>VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF – SERVICE ASSAINISSEMENT_ DE_2024_12</b>
--

Le Conseil Municipal,

- réuni sous la présidence de Madame Marie-Noëlle DANTAN, Premier Adjoint,
- délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023,
- après s'être fait présenter le budget primitif, dressé par Monsieur le Maire, qui conformément à l'article 2124.14 du CGCT, est absent au moment du vote,
- après s'être fait présenter les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :



Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0	23931.95	0	1430.42	0	25362.37
Opérations exercice	23 030.77	24 712.88	33 900.07	32 509.20	56 930.84	57 222.08
<b>Total</b>	<b>23 030.77</b>	<b>48 644.83</b>	<b>33 900.07</b>	<b>33 939.62</b>	<b>56 930.84</b>	<b>82 584.45</b>
Résultat de clôture	0	25 614.06	0	39.55	0	25 653.61
Restes à réaliser	2 000.40	0	0	0	2 000.40	0.00
<b>Total cumulé</b>	<b>2 000.40</b>	<b>25 614.06</b>	<b>0</b>	<b>39.55</b>	<b>2 000.40</b>	<b>0.00</b>
Résultat définitif	0.00	23 613.66	0	39.55	0.00	23 653.21

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Vote : Pour : 08 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0**

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme.  
Acte dématérialisé,  
Le Maire  
Jean-Louis BESSIERE



Acte rendu exécutoire par  
- dépôt en Préfecture le: 03/04/2024  
- publication en date du: 03/04/2024